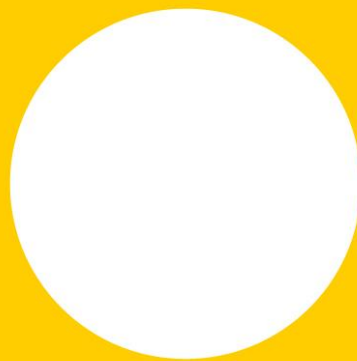


**RAPPORT  
ANNUEL  
EPIC Bpifrance  
2015**







# SOMMAIRE

<b>1. RAPPORT DE GESTION</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1.</b> Historique de l'EPIC Bpifrance .....	5
<b>1.2.</b> Missions de l'EPIC Bpifrance .....	5
<b>1.3.</b> Gouvernance .....	6
<b>1.4.</b> Mandats du Président-Directeur Général et des administrateurs .....	7
<b>1.5.</b> Rapport d'activité au titre de l'exercice 2015.....	7
<b>2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE</b> .....	<b>12</b>
<b>2.1.</b> Organigramme capitalistique .....	12
<b>2.2.</b> Organigramme fonctionnel .....	13
<b>2.3.</b> Organigramme du Réseau .....	14
<b>3. COMPTES CONSOLIDES</b> .....	<b>15</b>
<b>4. COMPTES INDIVIDUELS</b> .....	<b>43</b>
<b>5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	<b>61</b>
<b>5.1.</b> Rapport sur les comptes consolidés .....	61
<b>5.2.</b> Rapport sur les comptes individuels .....	64





## 1. RAPPORT DE GESTION

### 1.1. Historique de l'EPIC Bpifrance

L'Établissement public à caractère industriel et commercial OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance) est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC OSEO et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confier pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion des entités opérationnelles du groupe a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion absorption par OSEO financement, devenu la SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement), des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre chargé de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement. Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la Banque Publique d'Investissement a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO, devenu EPIC BPI-Groupe (aujourd'hui EPIC Bpifrance), et de la SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement). BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA), compagnie financière nouvellement créée est, depuis le 12 juillet 2013, détenue à parité par l'Etat via l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations. La SA OSEO (aujourd'hui Bpifrance Financement) est devenue une filiale de Bpifrance SA, au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, devenues Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations.

### 1.2. Missions de l'EPIC Bpifrance

La Banque publique d'investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle :

- favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres,
- oriente en priorité son action vers l'entrepreneuriat féminin, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel,
- investit de manière avisée pour financer des projets de long terme,
- accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières,
- participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire,
- apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique,
- favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient,
- mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement,
- développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement,
- peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

L'établissement public Bpifrance agit directement ou, dans le cadre de conventions passées à cet effet, par l'intermédiaire de ses filiales, de sociétés dans lesquelles il détient une participation ou de toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital.

Il a pour objet de :

- promouvoir et soutenir l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies,
- favoriser le développement et le financement des petites et moyennes entreprises.

L'Etat, par acte unilatéral ou par convention, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, par convention, peuvent confier à l'établissement des missions d'intérêt général compatibles avec son objet.

L'établissement public Bpifrance est habilité à réaliser ses missions en Nouvelle-Calédonie et dans ses provinces, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, à la demande de ces collectivités.

Le choix, l'organisation et la mise en œuvre de ces missions ainsi que celle des instruments correspondants sont prévus par convention entre les parties.

### **1.3. Gouvernance**

En 2015, le Conseil d'Administration de l'EPIC Bpifrance s'est réuni neuf fois, dont six sur la base d'une consultation écrite. Lors de ses séances, il a :

- arrêté les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2014,
- approuvé son rapport annuel 2014,
- voté le versement du dividende perçu par l'EPIC Bpifrance à l'Etat,
- créé un nouveau fonds de réserve devant assurer le risque d'épuisement des fonds de garantie de Bpifrance Financement et du fonds de mutualisation de l'Etat,
- autorisé la garantie de l'EPIC Bpifrance afférente aux Plans de Financement 2016 de Bpifrance Financement,
- approuvé le budget de fonctionnement 2016 de l'EPIC Bpifrance sous réserve des accords ministériels attachés,
- autorisé la signature notamment de conventions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pour lesquelles l'établissement est gestionnaire, et
- autorisé l'EPIC à souscrire à un fonds professionnel de capital investissement (FPCI) dont l'objet est de co-investir, au côté de business angels, dans des jeunes entreprises du domaine du numérique.

#### **1.3.1. Conseil d'Administration au 31 décembre 2015**

##### **Président du Conseil d'administration**

**Pierre LEPETIT**<sup>1</sup>, Inspecteur général des finances

##### **Administrateurs représentant l'Etat**

###### **Benjamin GALLETZOT**

*Adjoint au Directeur Général de la Direction Générale des Entreprises (DGE)*

###### **François JAMET**

*Chef de Service des Entreprises, du Transfert de Technologie et de l'Action régionale à la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation du Ministère de la Recherche*

###### **Arnaud JULLIAN**

*Sous-Directeur de la 3<sup>ème</sup> sous-direction à la Direction du Budget*

###### **Françoise LOMBARD**<sup>2</sup>

*Directrice Adjointe des Participations à l'Agence des participations de l'Etat*

###### **Sébastien RASPILLER**<sup>3</sup>

*Sous-Directeur « Financement des Entreprises et du Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor*

---

<sup>1</sup> Nommé par décision ministérielle le 30 septembre 2014 en remplacement de Michel COLIN puis par Décret du Président de la République en date du 4 décembre 2015.

<sup>2</sup> Nommé par décret en date du 10 avril 2015 en remplacement de Juliette D'ABOVILLE

<sup>3</sup> Nommé par décret en date du 6 juillet 2015 en remplacement de Delphine D'AMARZIT



## Invités

### Alain NOURISSIER<sup>4</sup>

*Chef de la mission de Contrôle économique et financier et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance*

### Olivier BUQUEN

*Contrôleur Général Economique et Financier et Commissaire adjoint du Gouvernement de Bpifrance*

## 1.3.2. Direction générale

### Directeur Général

#### Pierre LEPETIT

## 1.4. Mandats du Président-Directeur Général et des administrateurs

### Président-Directeur Général

#### Pierre LEPETIT

*Aucun autre mandat*

### Administrateurs représentant l'Etat

#### Benjamin GALLEZOT

*Administrateur de GEAST (société détenue conjointement par General Electric et Alstom)*

#### François JAMET

*Administrateur représentant l'Etat de la SAS France Brevets, de l'INPI, de la SATT Paris Saclay et de Bpifrance Financement*

#### Arnaud JULLIAN

*Administrateur du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA), de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), de l'Etablissement public de Paris Saclay et de Business France*

#### Françoise LOMBARD

*Administrateur représentant l'Etat de SFIL (Société de Financement Local), de l'Imprimerie Nationale, de La Française des Jeux, de Radio France et de la Holding SP*

#### Sébastien RASPILLER

*Administrateur représentant l'Etat à l'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles) et de Bpifrance Financement*

## 1.5. Rapport d'activité au titre de l'exercice 2015

### 1.5.1. Faits marquants de l'EPIC Bpifrance et du Groupe Bpifrance

#### Faits marquants concernant l'EPIC Bpifrance

##### Changement de dénomination de l'EPIC Bpifrance

La loi n°2015.990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement. Aux termes de cette loi, les mots « BPI-Groupe » de l'ordonnance sont remplacés par le mot « Bpifrance ». Par application de la loi, l'établissement public BPI-Groupe a pris le nom d'établissement public Bpifrance.

---

<sup>4</sup> Désigné par décret en date du 28 juillet 2015 en remplacement de Jean-François GUTHMANN

## Entrée en vigueur du décret n°2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'EPIC Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat

Le décret n°2015-1498 a abrogé le décret n°2005-732 du 30 juin 2005 portant statuts de l'établissement public OSEO. Ce décret était composé de dispositions entrées en vigueur avant la création de Bpifrance (à une exception près, l'article 22). La plupart des dispositions figurant dans le décret n°2005-732 ont été reprises dans le décret n°2015-1498 (avec quelques aménagements. Il s'agit en particulier de prendre acte de la création de Bpifrance et de porter à quatre mois le délai dont dispose le Conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance pour arrêter les comptes de l'année écoulée).

## Nomination d'un nouveau Président-Directeur Général de l'EPIC Bpifrance

Par décision en date du 26 octobre 2015, le Ministre des Finances et des Comptes Publics et le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique ont nommé Pierre LEPETIT, inspecteur général des finances, Président-Directeur Général de l'EPIC Bpifrance par intérim jusqu'au 31 décembre 2015, en remplacement de Michel COLIN. Par décret du Président de la République en date du 4 décembre 2015, Pierre LEPETIT, a été nommé Président du Conseil d'Administration de l'établissement public Bpifrance.

## Intervention de l'EPIC Bpifrance en soutien à l'économie française

En 2015, l'EPIC Bpifrance a été signataire (en tant qu'opérateur ou non) de plusieurs conventions entrant dans le cadre de sa mission d'intérêt général de soutien à l'économie française. Ces conventions sont :

- la convention « Accélérateur PME », signée entre l'Etat, l'EPIC Bpifrance (opérateur), Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement (gestionnaires), en présence de la SA Bpifrance, ayant pour objet de mettre en place l'accompagnement d'une première promotion de 60 à 80 PME indépendantes dans leur développement, à travers un ensemble de services d'accompagnement stratégique sur une durée de 24 mois. 1,86 M€ ont été prévus comme subvention à Bpifrance pour ce programme au titre de la première promotion, soit 960 K€ en 2015.
- la nouvelle convention relative à la mise en œuvre du Fonds de Modernisation de la Restauration, signée entre l'Etat, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement, élaborée en concertation avec les organisations professionnelles, qui permettra aux établissements de restauration d'emprunter entre 40 K€ et 600 K€ à Bpifrance, avec un effet de levier sur la dette bancaire de 1 pour 1 au lieu de 1 pour 2 précédemment. La durée de remboursement est portée à 6 ans, dont un an de différé d'amortissement en capital. Sur la base des fonds actuellement disponibles du FMR, soit 47 M€, Bpifrance estime pouvoir accompagner plus de 400 M€ d'investissements sur la période 2015 / 2018.
- la convention quadripartite Etat - AFD - Bpifrance Financement - EPIC Bpifrance et l'avenant à la convention relative au fonds de garantie du financement des créances professionnelles, permettant de mettre en place le dispositif « Avance + FEAMP » finançant la trésorerie des entreprises bénéficiaires du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui, compte-tenu des délais de mise en place des subventions européennes du FEAMP, ont connu des tensions de trésorerie.
- l'avenant n°1 à la Convention Prêt Innovation FEI signée entre l'Etat, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement permettant d'augmenter, pour le porter 7,5 M€, le montant de financement maximal du Prêt Innovation FEI, et d'élargir le dispositif aux entreprises de taille intermédiaire.
- la Convention de garantie « Prêt Croissance Automobile » et l'Avenant n°1 à la Convention du 11 octobre 2013 entre l'Etat et Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (Action : « Prêts à l'industrialisation des projets de R&D issus des pôles de compétitivité [PIPC] »), permettant la mise en place des Prêts Croissance Automobile. Cette action permet à l'EPIC Bpifrance (en tant qu'opérateur), à travers sa filiale agréée Bpifrance Financement, de distribuer 170 M€ de prêts de développement non bonifiés. Ces interventions seront complétées par un financement privé au moins à parité, pour soutenir des investissements d'industrialisation de PME ou d'ETI.
- la convention portant avenant n°1 à la convention « Partenariats régionaux d'innovation » du 17 décembre 2014 signée entre l'Etat et l'EPIC Bpifrance (« Fonds national d'innovation » : « Partenariats régionaux d'innovation et fonds d'innovation sociale »). Pour rappel, cette action du PIA 2 était dotée de 60 M€, dont 10 M€ dont l'emploi restait à définir par avenant au cours de l'année 2015. Ces 10 M€ vont être mobilisés dans le cadre du dispositif "Fonds d'Innovation Sociale" (FISO), qui fait l'objet de l'avenant.





- l'avenant n°2 à la convention relative à l'action « Programme de soutien à l'innovation majeure » (PSIM), signé entre l'Etat, l'EPIC Bpifrance (en tant qu'opérateur), Bpifrance Financement (en tant que gestionnaire) et Bpifrance Investissement, en présence de la SA Bpifrance. Cet avenant vise à permettre le principe du renouvellement d'un nouveau concours « phase d'amorçage » et « phase levée de risque » de l'action PSIM du Programme d'Investissements d'Avenir, devenue « Concours Mondial d'Innovation » ; l'évolution du nombre et des thématiques des ambitions retenues ; la possibilité pour les entreprises de bénéficier, lors de la phase levée de risque sur proposition du COPIL, d'un financement, soit sous forme de subvention - avances récupérables, soit sous forme de prise de participation en capital ; et un seuil d'investissement à partir de 2M€ au lieu de 10M€ prévu initialement.
- la convention et l'avenant relatifs à la mise en œuvre des Fonds de garantie « Prêt Croissance Automobile » et « Prêt à l'Industrialisation des Projets de R&D issus des Pôles de Compétitivité (PIPC) ».
- les conventions de mise en place du Fonds de Prêts Feder Innovation avec les Régions Rhône Alpes et Lorraine, permettant aux Régions et à Bpifrance de mobiliser des fonds FEDER dans le cadre des partenariats qu'elles entretiennent. Via ce dispositif de Fonds de Prêts Feder Innovation (FPFI), Bpifrance s'engage d'une part à « co-investir » avec cet instrument financier créé pour l'utilisation des fonds FEDER et, d'autre part à en assurer la gestion opérationnelle

## Faits marquants concernant Bpifrance

Les faits marquants, de même que l'activité, les comptes au 31 décembre 2015 et les perspectives 2016 de Bpifrance et ses filiales sont consultables dans les rapports annuels de ces entités, publiés sur le site internet de Bpifrance ([www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr), rubrique « Investisseurs »).

### 1.5.2. Activité et chiffres clés

Les ressources de l'établissement public Bpifrance lui permettant d'exercer son activité sont constituées par :

- le montant des rémunérations qui lui sont versées par ses filiales, les sociétés dans lesquelles il détient une participation ou toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital, en paiement des prestations et services qu'il assure pour leur compte ;
- les dividendes et autres produits des participations qu'il détient dans ses filiales ou dans les sociétés dans lesquelles il détient une participation ;
- la rémunération des missions qu'il exerce directement en son nom propre ou pour compte de tiers ;
- des concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ;
- tous autres concours financiers.

L'établissement public peut en outre procéder à une offre au public de titres financiers et émettre tout titre représentatif d'un droit de créance.

L'EPIC Bpifrance a exercé quatre missions principales en 2015 :

- il a porté la participation de l'Etat, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le capital de Bpifrance SA et a veillé à cet effet à la bonne utilisation du patrimoine étatique,
- il a opéré une mission de garantie des émissions effectuées par Bpifrance Financement, filiale de Bpifrance SA,
- il a été opérateur dans la mise en œuvre de plusieurs conventions conclues dans le cadre du PIA.

Les engagements en garantie de l'EPIC Bpifrance auprès de Bpifrance Financement représentent un montant de 26,4 Md€ au 31 décembre 2015 qui se décompose de la manière suivante :

- 13 Md€ au titre d'emprunts obligataires effectués dans le cadre du programme EMTN,
- 5,4 Md€ au titre d'emprunts bilatéraux, pour l'essentiel, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et pour le solde auprès de banques commerciales collectant des ressources LDD et d'institutions internationales (BEI, KFW et Banque du Conseil de l'Europe),
- 4 Md€ au titre du programme de BMTN,
- 4 Md€ au titre du programme de certificats de dépôts.

Les ressources obligataires enregistrent une assez forte progression par rapport à l'an dernier (+ 17%), avec un total d'émissions sur l'année de 3,6 Md€, soit :

- 400 M€ d'une durée de 6 ans, par assimilation à une émission lancée en octobre 2014, dans le cadre d'une émission publique réalisée au mois de février,
- 1 Md€ d'une durée de 10 ans, dans le cadre d'une émission publique de 800 M€ suivie d'un placement privé de 200 M€, les deux réalisés au mois d'avril,
- 100 M€, d'une durée de 4 ans, par assimilation à une émission lancée en mai 2014, dans le cadre d'un placement privé réalisé en avril,
- 600 M€, d'une durée de 15 ans, dans le cadre d'une émission publique réalisé au mois de juin,
- 200 M€ d'une durée de 4 ans, par assimilation à une émission lancée en mai 2014, dans le cadre d'une émission publique réalisée au mois de juillet,
- 1,250 Md€, d'une durée de 5 ans dans le cadre d'une émission publique réalisée au mois de décembre.

Le financement à moyen et long terme de l'activité de cofinancement en 2015 a été complété par un tirage du solde de 450 M€ de l'emprunt de 750 M€ accordé en 2013 par la Banque Européenne d'Investissement pour le financement de l'innovation, d'une part, et par des émissions de Bons à Moyen Terme d'un montant de 1,2 Md€, d'autre part.

Les encours de titres de certificats de dépôts se sont élevés à 2,3 Md€ au 31 décembre 2015, contre 2 Md€ au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 15%. Sur l'année 2015, Bpifrance Financement a émis un montant total de 4,2 Md€ de certificats de dépôts, dont 34% à moins de 3 mois, 27% à moins de 6 mois et 39% à 6 mois et plus ; soit, par rapport à l'an passé, une augmentation de leur durée moyenne, due à la recherche de taux au moins positifs par les investisseurs.

### 1.5.3. Perspective pour 2016

En 2016, l'EPIC Bpifrance continuera d'assurer sa mission d'intérêt général, à savoir, promouvoir et soutenir l'innovation, contribuer au transfert de technologies et favoriser le développement et le financement des PME.

Cette action sera poursuivie en particulier au travers des conventions conclues par l'EPIC Bpifrance et Bpifrance SA en application des I et III de l'article 6 de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 (dont celles, conclues en 2015, visées en pages 8 et 9 du présent rapport) et par la garantie du plan de financement 2016 de Bpifrance Financement. Ce plan autorise la conclusion d'opérations d'endettement à moyen et long terme pour un montant maximum de 8,5 Md€ et un montant cible de 6,3 Md€ en nominal, réalisable par emprunt obligataire sous programme EMTN, ou non, par émission de Bons à Moyen Terme (BMTN) et par emprunts bilatéraux, en euros ou leur contrevalet en devises.

### 1.5.4. Données financières et résultats de l'EPIC Bpifrance

#### Les comptes consolidés

Depuis le 31 décembre 2015, la présentation des comptes consolidés et de leur comparatif suit les règles applicables aux sociétés industrielles et commerciales, conformément au décret n°2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat.

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance concernent les comptes consolidés de Bpifrance par mise en équivalence ainsi que les comptes de l'entité mère. Le total du bilan représente un montant de 18,0 Md€ contre 17,4 Md€ en 2014.

Le résultat consolidé de l'EPIC Bpifrance comprend les opérations propres de l'entité mère après neutralisation des dividendes perçus de Bpifrance SA mais en intégrant la quote-part de résultat de Bpifrance pour un montant de 332,8 M€ du fait de sa mise en équivalence.

Le résultat net part du groupe Bpifrance est donc de 325,4 M€ contre 525,0 M€ en 2014.



## Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés de l'EPIC Bpifrance sont présentés conformément au Plan Comptable Général. Ils sont retraités selon un format bancaire pour être intégrés aux comptes consolidés.

Ils se caractérisent cette année par l'encaissement d'un acompte sur dividendes et d'un dividende versés par Bpifrance SA pour respectivement 163 M€ et 192 M€ et l'enregistrement, au titre du fonds de réserve versé en 2015 à Bpifrance Financement, de sa rémunération pour 1,7 M€. Ces montants, comptabilisés dans le résultat financier, viennent s'ajouter à 16,9 M€ qui représentent la rémunération de la garantie donnée au profit de Bpifrance Financement pour les émissions publiques effectuées par celle-ci.

Ses charges d'exploitation pour 4,3 M€ représentent principalement le paiement de la taxe sur les dividendes payés en 2015 (3,7 M€), la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE 0,3 M€) et le solde essentiellement, à la facturation de moyens mis à disposition par Bpifrance Financement ou Bpifrance Investissement à l'EPIC Bpifrance

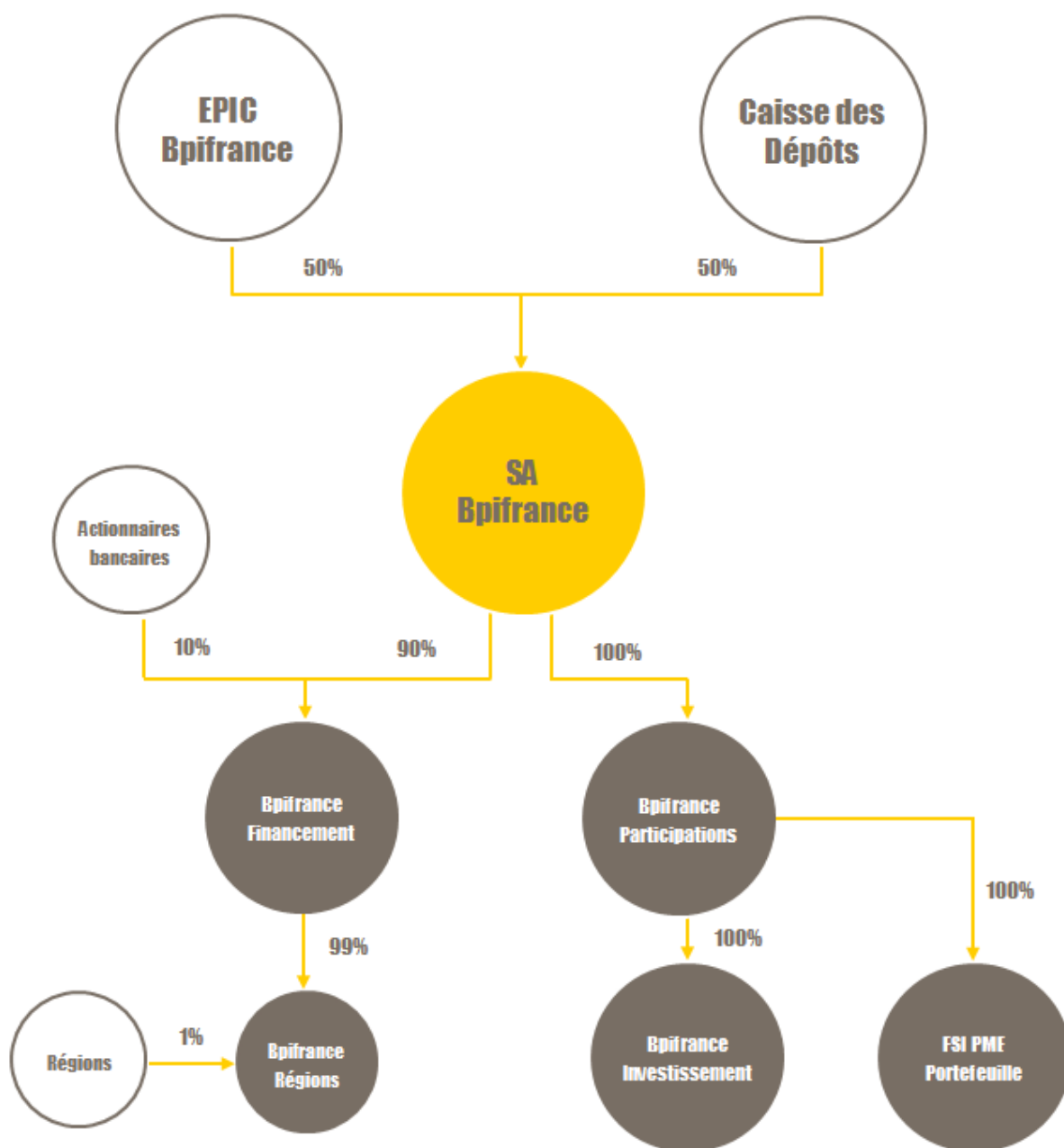
Enfin l'EPIC Bpifrance s'est vu confier depuis 2013 la mise en place de deux programmes d'investissement d'avenir (PIA) qui se sont traduits, grâce à une dotation en capital versée par l'Etat, par l'abondement d'un fonds de garantie pour un montant total de 16,9 M€ au profit de Bpifrance Financement. A ce titre, une charge exceptionnelle a été comptabilisée. Avec ces opérations exceptionnelles le résultat net est bénéficiaire de 347,5 M€.

EPIC Bpifrance dispose d'un bilan qui s'établit à 17,5 Md€ contre 16,7 Md€ en 2014. Ses engagements hors bilan qui traduisent les garanties données sont en hausse de 2,2 M€, à maintenant 26,4 Md€ traduisant les nouveaux programmes d'émission réalisés cette année.

A l'actif, la participation de l'EPIC Bpifrance dans Bpifrance SA est, à 10,4 Md€ inchangée, mais elle est complétée par la participation de 425 M€ dans le fonds SPI (Projets industriels d'avenir). Enfin, grâce aux nouveaux programmes du PIA et des versements de l'Etat, l'EPIC Bpifrance dispose de 4,2 Md€ pour financer les missions d'intérêt économique général de sa filiale, principalement au titre du Programme d'investissement d'avenir. Ces ressources sont pour l'essentiel déposées en compte auprès de l'Etat.

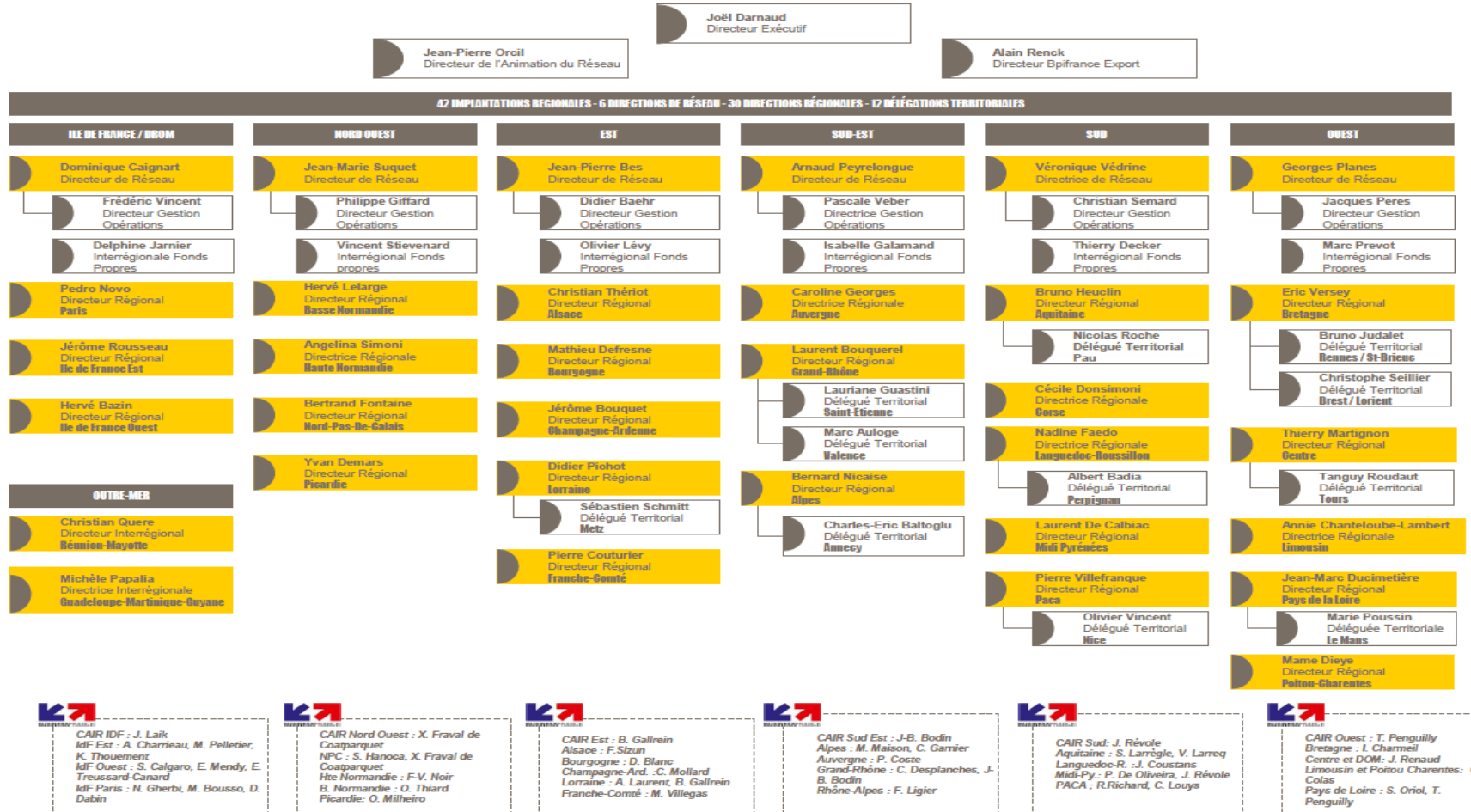
## 2. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

### 2.1. Organigramme capitalistique





## 2.3. Organigramme du Réseau



## 3. COMPTES CONSOLIDÉS

## Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

<b>ACTIF</b> (en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Ecart d'acquisition		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations corporelles		0,0	0,0
Immeubles de placement		0,0	0,0
Actifs financiers disponibles à la vente		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.1	11 322,6	11 229,6
Autres actifs financiers non courants	6.2	2 087,6	1 640,9
Actifs d'impôts différés		0,0	0,0
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>13 410,2</b>	<b>12 870,5</b>
Créances clients et créances diverses	6.3	4,2	0,2
Actifs d'impôts courants		0,0	0,0
Autres actifs financiers courants	6.2	317,6	17,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	4 219,0	4 552,9
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>4 540,8</b>	<b>4 570,9</b>
Actifs destinés à être cédés		0,0	0,0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>17 951,0</b>	<b>17 441,4</b>

## Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)	<b>Notes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Capital et réserves liées		9 083,4	9 083,4
Réserves consolidées		951,4	541,2
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		525,8	421,6
Résultat		325,4	525
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>		<b>10 886,0</b>	<b>10 571,2</b>
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>10 886,0</b>	<b>10 571,2</b>
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.5	19,0	320,4
Dettes financières diverses	6.6	1 430,0	1 300,0
Passifs d'impôts différés		0,0	0,0
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 449,0</b>	<b>1 620,4</b>
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.5	301,6	1,9
Dettes financières diverses	6.6	16,0	15,9
Autres passifs financiers	6.7	4 081,5	4 010,2
Passifs d'impôts courants		5,2	1,5
Dettes fournisseurs et dettes diverses	6.8	1 211,7	1 220,3
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>5 616,0</b>	<b>5 249,8</b>
Passifs destinés à être cédés		0,0	0,0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>17 951,0</b>	<b>17 441,4</b>



## Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Produits de l'activité ordinaire		0,0	0,0
Autres produits et charges de l'activité		0,0	0,0
Impôts et taxes	7.1	-4,1	0,0
Charges de personnel		0,0	0,0
Achats consommés et charges externes	7.1	-0,2	-0,2
Dotations aux amortissements		0,0	0,0
Dotations ou reprises de provisions		0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation		0,0	0,0
<b>RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>		<b>-4,3</b>	<b>-0,2</b>
Pertes de valeur sur les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels	7.2	-16,9	-26,3
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>-21,2</b>	<b>-26,5</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.5	332,8	540,4
<b>RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MEE</b>		<b>311,6</b>	<b>513,9</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.3	46,1	46,8
Coût de l'endettement financier brut	7.3	-46,1	-46,8
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Autres produits et charges financiers	7.4	18,6	13,0
Impôts		-4,8	-1,9
<b>RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>325,4</b>	<b>525,0</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>325,4</b>	<b>525,0</b>
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>325,4</b>	<b>525,0</b>

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement  
en capitaux propres de l'EPIC Bpifrance**

(en millions d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
<b>RESULTAT NET</b>	<b>325,4</b>	<b>525,0</b>
<b>Eléments pouvant être reclassés en résultat net</b>		
<i>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</i>	0,0	0,0
<i>Ecarts de conversion sur entreprises mises en équivalence</i>	41,9	68,6
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	105,8	176,0
<b>Eléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net</b>		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</i>	-1,6	-12,2
<i>Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence</i>	0,0	0,0
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>146,1</b>	<b>232,4</b>
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>471,5</b>	<b>757,4</b>
* Dont part du groupe	471,5	757,4
* Dont part des intérêts minoritaires	0,0	0,0

## Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
(en millions d'euros)					
<b>Situation au 31 décembre 2013</b>	<b>9 083,4</b>	<b>380,5</b>	<b>257,8</b>		<b>9 721,7</b>
<b>Résultat 2013</b>				<b>70,9</b>	<b>70,9</b>
Résultat affecté aux réserves	0,0	70,9	0,0	-70,9	0,0
Augmentation de capital	0,0	-1,6	0,0	0,0	-1,6
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	-21,9	176,0	0,0	154,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	-21,9	313,4	0,0	291,5
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	0,0	-137,4	0,0	-137,4
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-12,2	0,0	-12,2
Ecarts de conversion	0,0	68,6	0,0	0,0	68,6
Autres mouvements	0,0	5,3	0,0	0,0	5,3
Entrée/sortie de périmètre	0,0	39,4	0,0	0,0	39,4
<b>Situation au 31 décembre 2014</b>	<b>9 083,4</b>	<b>541,2</b>	<b>421,6</b>	<b>0,0</b>	<b>10 046,2</b>
<b>Résultat 2014</b>				<b>525,0</b>	<b>525,0</b>
Résultat affecté aux réserves	0,0	525,0	0,0	-525,0	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-125,6	0,0	0,0	-125,6
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	105,8	0,0	105,8
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	331,0	0,0	331,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	0,0	-225,2	0,0	-225,2
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-1,6	0,0	-1,6
Ecarts de conversion	0,0	41,9	0,0	0,0	41,9
Autres mouvements	0,0	-31,1	0,0	0,0	-31,1
Entrée/sortie de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Situation au 31 décembre 2015</b>	<b>9 083,4</b>	<b>951,4</b>	<b>525,8</b>	<b>0,0</b>	<b>10 560,6</b>
<b>Résultat 2015</b>				<b>325,4</b>	<b>325,4</b>

## Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Le **flux net de trésorerie généré par l'activité** est représentatif des activités génératrices de produits du groupe.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment ainsi que les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et les variations des autres actifs financiers.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf note 6.5).

Tableau des flux de trésorerie de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net consolidé</b>	325,4	525,0
Dotations nettes aux amortissements et provisions	0,0	0,0
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0,0	0,0
Autres produits et charges calculés	0,0	0,0
Plus et moins-values de cession	0,0	0,0
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-332,8	-540,4
Dividendes (titres non consolidés)	0,0	0,0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	0,0	0,0
Coût de l'endettement financier net	0,0	0,0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	4,8	1,9
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	0,0	0,0
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>	<b>-2,6</b>	<b>-13,5</b>
Impôts versés (B)	-1,1	-0,5
Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	-12,6	-1,0
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)</b>	<b>-16,3</b>	<b>-15,0</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0,0	0,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	355,0	385,0
Variation des prêts et avances consentis	-746,5	-2,7
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0,0	0,0
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>	<b>-391,5</b>	<b>382,3</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	0,0	0,0
* versées par les actionnaires de la société mère	0,0	0,0
* versées par les minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-125,6	0,0
* dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-125,6	0,0
* dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	130,0	0,0
Remboursements d'emprunts	-1,8	-1,3
Intérêts financiers nets versés	0,0	0,0
Autres flux liés aux opérations de financement	71,3	3 040,1
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>	<b>73,9</b>	<b>3 038,8</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (D+E+F)</b>	<b>-333,9</b>	<b>3 406,1</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 552,9	1 146,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 219,0	4 552,9
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-333,9</b>	<b>3 406,1</b>

# Annexe comptable

●	<b>NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....</b>	<b>23</b>
●	<b>NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES .....</b>	<b>23</b>
●	<b>NOTE 3 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION .....</b>	<b>23</b>
●	<b>NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....</b>	<b>26</b>
●	<b>NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION .....</b>	<b>26</b>
●	<b>NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN .....</b>	<b>31</b>
●	<b>NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>34</b>
●	<b>NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES .....</b>	<b>36</b>
●	<b>NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES .....</b>	<b>38</b>
●	<b>NOTE 10 - INFORMATION SECTORIELLE .....</b>	<b>40</b>
●	<b>NOTE 11 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE .....</b>	<b>41</b>
●	<b>NOTE 12 - AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>42</b>

- **Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture**

### 1.1. Faits significatifs de l'exercice

Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2015, l'EPIC Bpifrance a versé à l'Etat un dividende exceptionnel de 125,6 M€ prélevé sur les réserves distribuables.

### 1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Normes comptables applicables**

#### Normes comptables applicables au 31 décembre 2015

Les états financiers consolidés 2015 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

#### Normes comptables applicables à partir du 1er janvier 2016

L'Union européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2016.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe.

- **Note 3 - Principes et méthodes de consolidation**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2015.

### 3.1. Principes de consolidation

#### Principe général

Les états financiers consolidés de l'EPIC Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable.

## Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

### 3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

### 3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.



Le groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire d'enregistrer une perte de valeur. S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères de la norme IAS 39, la totalité de la participation mise en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs. La valeur comptable de la participation mise en équivalence est principalement comparée à sa valeur d'utilité.

La dépréciation éventuelle est alors enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » et affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

### **3.4. Règles de consolidation**

#### **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

#### **Ecarts d'acquisition**

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

### **3.5. Présentation des états financiers et date de clôture**

#### **Présentation des comptes consolidés**

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales.

Depuis le 31 décembre 2015, la présentation des comptes consolidés et de leur comparatif suit les règles applicables aux sociétés industrielles et commerciales, conformément au décret n° 2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat.

Ainsi les actifs et passifs du bilan sont ventilés en « Courant » et « Non courant », notions définies par IAS 1 « Présentation des états financiers ». Un actif ou un passif est classé en

« Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

### Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

- **Note 4 - Périmètre de consolidation**

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

L'EPIC Bpifrance exerçant un contrôle conjoint avec la CDC sur Bpifrance, l'EPIC Bpifrance consolide par mise en équivalence cette co-entreprise, conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2015 % d'intérêt	31/12/2015 % de droit de vote	31/12/2014 % de droit de vote
EPIC Bpifrance	Globale	100%	100%	100%
Groupe Bpifrance	Mise en équivalence	50,00%	50,00%	50,00%

- **Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation**

#### 5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

### 5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

#### Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

#### Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

### 5.1.2 Techniques d'évaluation

#### Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

## 5.2. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Le groupe comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement.

Les « Autres actifs financiers » comprennent les créances et prêts. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les actifs sont dépréciés lorsqu'il existe, après leur comptabilisation initiale, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

## 5.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

## 5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes financières auprès des Etablissements de crédit » ou des « Dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

## **5.6. Provisions**

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## **5.7. Impôts courants, différés et situation fiscale**

### **Impôt courant**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Le résultat fiscal s'élève au 31 décembre 2015 à 18,9 millions d'euros.

### **Impôt différé**

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des

flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

#### **5.8. Coût de l'endettement financier net et Autres produits et charges financiers**

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont constitués des revenus afférents aux éléments de trésorerie définis en 5.3.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué de l'ensemble des coûts afférents aux passifs financiers.

Les autres produits et charges financiers sont constitués des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font partie du coût de l'endettement financier net.

#### **5.9. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence**

Bpifrance, dont les titres sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, est considéré comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat opérationnel, conformément à la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

#### **5.10. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers**

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

- Note 6 - Notes relatives au bilan

## 6.1. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2015	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	11 322,6	195,1
<b>Total des participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>11 322,6</b>	<b>195,1</b>

(en millions d'euros)	31/12/2014	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	11 229,6	195,1
<b>Total des participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>11 229,6</b>	<b>195,1</b>

## 6.2. Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Prêt en livres Sterling (1)(2)	19,0	20,5
Prêts en euros (2)	1 730,0	1 600,0
Dotations PPMTR (3)	22,5	20,4
Fonds de réserve (4)	616,1	0,0
Créances rattachées	17,6	17,8
<b>Total des autres actifs financiers</b>	<b>2 405,2</b>	<b>1 658,7</b>

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt

(2) Prêts consentis à Bpifrance Financement

(3) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration

(4) Fonds de réserve auprès de Bpifrance Financement

### 6.3. Créances clients et créances diverses

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Commissions EMTN à recevoir	4,2	0,2
<b>Total des créances clients et créances diverses</b>	<b>4,2</b>	<b>0,2</b>

### 6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Compte Banque BRED	1,0	0,3
Compte courant Etat- Agence France Trésor	137,8	140,9
Compte courant Etat- Agence France Trésor Investissement d'Avenir	3 734,8	3 908,8
Compte courant Bpifrance Financement	345,4	502,9
<b>Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>4 219,0</b>	<b>4 552,9</b>

### 6.5. Dettes financières auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne Investissement)	19,0	20,4
Emprunt Codevi (BPCE)	300,0	300,0
Dettes rattachées	1,6	1,9
<b>Total des dettes financières auprès des Etablissements de crédit</b>	<b>320,6</b>	<b>322,3</b>



## 6.6. Dettes financières diverses

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts auprès de l'Etat	1 430,0	1 300,0
Dettes rattachées	16,0	15,9
<b>Total des dettes financières diverses</b>	<b>1 446,0</b>	<b>1 315,9</b>

## 6.7. Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Ressources Publiques Investissements d'avenir	3 720,0	3 877,1
Autres ressources Publiques d'intervention	65,4	65,6
Fonds Modernisation de la restauration	66,5	67,5
Dotation à payer Bpifrance Financement	229,6	0,0
<b>Total des autres passifs financiers</b>	<b>4 081,5</b>	<b>4 010,2</b>

## 6.8. Dettes fournisseurs et dettes diverses

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Titres restant à libérer Bpifrance SA	1 149,8	1 149,8
Produits constatés d'avance	57,4	70,2
Dettes fournisseurs	0,5	0,2
Dettes fiscales et sociales	4,0	0,1
<b>Total des dettes fournisseurs et dettes diverses</b>	<b>1 211,7</b>	<b>1 220,3</b>

## 6.9. Juste valeur des actifs et des passifs

(en millions d'euros)	31/12/2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS</b>				
Autres actifs financiers		2 600,1		2 600,1
<b>PASSIFS</b>				
Dettes financières auprès des établissements de crédit		327,6		327,6
Dettes financières diverses		1 643,6		1 643,6

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS</b>				
Autres actifs financiers		1 889,0		1 889,0
<b>PASSIFS</b>				
Dettes financières auprès des établissements de crédit		337,1		337,1
Dettes financières diverses		1 542,6		1 542,6

## 6.10. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actif	19,0	20,5
Passif	19,0	20,5

- **Note 7 - Notes relatives au compte de résultat**

### 7.1. Impôts et taxes et charges externes

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Prestations des Sociétés du Groupe	-0,2	-0,2
Charges externes	0,0	0,0
<i>Sous Total</i>	-0,2	-0,2
Impôts et Taxes et versements assimilés (*)	-4,1	0,0
<i>Sous Total</i>	-4,1	0,0
<b>Total des impôts et taxes et charges externes</b>	<b>-4,3</b>	<b>-0,2</b>

(\*) dont -3,8 de taxe sur les dividendes

## 7.2. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dotations PIPC (1), Prêts Numériques	0,0	-26,3
Dotations PCA (2)	-16,9	0,0
<b>Total des autres charges opérationnelles</b>	<b>-16,9</b>	<b>-26,3</b>

(1) Prêts à l'industrialisation des projets de R&D issus des Pôles de compétitivité

(2) Prêts croissance automobile

## 7.3. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Fonds remplacés auprès de Bpifrance Financement</b>	<b>46,1</b>	<b>46,8</b>
- Prêts (en €)	46,0	46,7
- Prêts (en devises)	0,1	0,1
<b>Total des produits de trésorerie</b>	<b>46,1</b>	<b>46,8</b>

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunt (Banque Européenne d'investissement)	-0,1	-0,1
Emprunt (BPCE)	-4,2	-4,9
Emprunt Etat	-41,8	-41,8
<b>Total coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-46,1</b>	<b>-46,8</b>

## 7.4. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Commissions de garantie Bpifrance Financement	16,9	13,0
Fonds de réserve	1,7	0,0
<b>Total des autres produits et charges financiers</b>	<b>18,6</b>	<b>13,0</b>

## 7.5. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

	31/12/2015	31/12/2014
(en millions d'euros)	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	
Groupe Bpifrance	332,8	540,4
<b>Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence</b>	<b>332,8</b>	<b>540,4</b>

- **Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques**

### 8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Suite aux opérations du 12 juillet 2013, le statut de compagnie financière a été transféré de l'EPIC Bpifrance à Bpifrance, holding détenant les filiales opérationnelles du groupe et consolidant les risques. Le Groupe est directement exposé aux risques individuels de l'EPIC Bpifrance, Bpifrance étant consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2015, les risques inhérents à l'activité de l'EPIC Bpifrance se limitent aux :

- risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché.

### 8.2. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

#### Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 219,0	4 552,9
Autres actifs financiers	1 766,6	1 638,3
<b>Total</b>	<b>5 985,6</b>	<b>6 191,2</b>

#### Informations quantitatives sur le risque de crédit

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui s'élève à 4 219,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 concerne des comptes à vue ouverts auprès de l'Etat français (Agence France Trésor) pour 3 872,6 millions d'euros ainsi que des comptes courants pour 346,4 millions d'euros (hors créances rattachées) avec Bpifrance Financement.

Le poste « Autres actifs financiers » qui s'élève à 1 766,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 concerne exclusivement le groupe, avec des prêts pour 1 749,0 millions d'euros (hors créances rattachées)

### 8.3. Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan.

Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe EPIC Bpifrance sont principalement les taux d'intérêt.

Les postes du bilan de l'EPIC Bpifrance exposés au risque de taux se limitent à la trésorerie à vue et aux opérations de prêts/emprunts pour lesquelles l'EPIC Bpifrance intervient en qualité d'intermédiaire entre les prêteurs initiaux et Bpifrance Financement. Dès lors, ces opérations sont parfaitement adossées en taux et en liquidité au bilan de l'EPIC Bpifrance. Enfin, dans la mesure où ces encours sont logés in fine dans le bilan de Bpifrance Financement en qualité de dettes financières, les risques structurels attachés à ces encours s'intègrent dans le cadre dispositif global de pilotage et de suivi des risques ALM de Bpifrance Financement.

#### *Analyse de sensibilité des flux de trésorerie*

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

(en millions d'euros)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
<b>31 décembre 2015</b>		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2015	1,2	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2015	-	-
<b>31 décembre 2014</b>		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2014	5,3	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2014	-	-

**Flux de trésorerie payables par l'EPIC Bpifrance relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle**

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2015						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 446,0	- 1 671,3		- 1,2	- 41,5	- 971,2	- 657,3
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	320,6	- 324,9		- 1,9	- 306,2	- 11,3	- 5,5

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2014						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 315,9	- 1 522,7		- 13,9	- 31,4	- 458,4	- 1 019,0
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	322,3	- 327,7		- 1,5	- 5,9	- 312,5	- 7,7

- **Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

### 9.1. Hypothèses et jugements importants

L'EPIC Bpifrance détenant exclusivement les titres de Bpifrance, aucun jugement n'a été exercé dans la détermination du périmètre de consolidation.

### 9.2. Intérêts détenus dans des filiales

L'EPIC Bpifrance ne détient aucun intérêt minoritaire.

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

### 9.3. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

#### Intérêts dans des entreprises associées

L'EPIC Bpifrance, par son rôle de holding détenant la participation de l'Etat français dans Bpifrance, détient des intérêts dans une entreprise associée considérée comme individuellement significative. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

## Tableau des intérêts dans des entités mises en équivalence 2015 et 2014 – comptes consolidés du groupe Bpifrance

(en millions d'euros)

	Groupe Bpifrance
Etablissement principal	France
Pourcentage des droits de vote	50,00%
Méthode de consolidation	Equivalence

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Caisse, banques centrales	579,9	375,1	Banques centrales	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 179,5	2 734,7	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1,6	3,1
Instruments dérivés de couverture	519,9	588,3	Instruments dérivés de couverture	544,5	596,5
Actifs financiers disponibles à la vente	8 976,9	9 181,7	Dettes envers les établissements de crédit	11 371,3	11 028,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 284,3	2 288,0	Dettes envers la clientèle	3 167,9	3 067,7
Prêts et créances sur la clientèle	28 216,1	24 181,3	Dettes représentées par un titre	17 031,5	13 884,4
Opérations de location financement et assimilées	5 963,6	5 669,9	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	392,2	509,3
Aides au financement de l'innovation	488,4	569,0	Passifs d'impôts courants et différés	459,1	443,1
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	434,7	522,4	Comptes de régularisation et passifs divers	2 531,7	3 039,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 737,2	7 204,3	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Actifs d'impôts courants et différés	60,7	97,4	Provisions	1 653,7	1 754,1
Comptes de régularisation et actifs divers	3 239,3	2 980,6	Ressources nettes d'intervention à l'innovation	793,8	678,2
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	Fonds de garantie publics	3 288,9	2 331,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 974,4	3 172,4	Dettes subordonnées	14,3	14,5
Immeubles de placement	0,0	0,0	Capitaux propres	22 583,6	22 384,7
Immobilisations corporelles	118,1	116,5	Capitaux propres part du Groupe	22 255,1	22 069,0
Immobilisations incorporelles	60,6	53,6	- Capital et réserves liées	20 981,4	20 981,4
Ecart d'acquisition	0,5	0,5	- Réserves consolidées	-1 770,9	-2 347,6
			- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 378,9	2 170,5
			- Résultat	665,7	1 264,7
			Intérêts minoritaires	328,5	315,7
			- Réserves	318,4	304,2
			- Résultat	10,1	11,5
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>63 834,1</b>	<b>59 735,7</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>63 834,1</b>	<b>59 735,7</b>

<b>RESULTAT</b> (en millions d'euros)	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Intérêts et produits assimilés	1 440,2	1 412,7
Intérêts et charges assimilés	-818,2	-815,2
Commissions (produits)	39,6	35,1
Commissions (charges)	-2,5	-2,6
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	160,1	129,2
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	494,1	183,2
Produits des autres activités	56,8	74,3
Charges des autres activités	-38,7	-43,3
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 331,4</b>	<b>973,4</b>
Charges générales d'exploitation	-474,1	-459,7
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-30,0	-26,1
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>827,3</b>	<b>487,6</b>
Coût du risque	-81,1	-99,3
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>746,2</b>	<b>388,3</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	59,0	258,1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	51,8	799,3
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0,0	0,0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>857,0</b>	<b>1 445,7</b>
Impôts sur les bénéfices	-181,2	-169,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
<b>RESULTAT NET</b>	<b>675,8</b>	<b>1 276,2</b>
Intérêts minoritaires	10,1	11,5
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>665,7</b>	<b>1 264,7</b>
* Résultat par action (en euros)	0,32	0,60
* Résultat dilué par action (en euros)	0,32	0,60

<b>Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Capitaux propres part du groupe	22 255,1	22 069,0
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt	11 127,6	11 034,5
Ecart d'évaluation/d'acquisition	195,1	195,1
Retraitements de consolidation	-	-
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	11 322,7	11 229,6

### Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entreprise associée considérée comme non significative.

### 9.4. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entité structurée.

- **Note 10 - Information sectorielle**

Les contributions au sein du groupe EPIC Bpifrance sont les suivantes :



(en millions d'euros)

31/12/2015	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-21,2	0,0	-21,2
Résultat financier	18,6	0,0	18,6
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	332,8	332,8

31/12/2014	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-26,5	0,0	-26,5
Résultat financier	13,0	0,0	13,0
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	540,4	540,4

(en millions d'euros)

Encours bilan	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 219,0	4 552,9
Autres actifs financiers	2 405,2	1 658,7
Participations dans les entreprises MEE	11 322,6	11 229,6

- Note 11 – Engagements de financement et de garantie**

(en millions d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Engagements donnés</b>	<b>26 415,9</b>	<b>24 214,2</b>
Engagements de financement de crédits	0,0	0,0
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>en faveur de la clientèle</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Engagements de garantie (*)	26 415,9	24 214,2
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	<i>26 415,9</i>	<i>24 214,2</i>
<i>en faveur de la clientèle</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
<b>Engagements reçus</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,0

(\*) : ces engagements comprennent au 31 décembre 2015 la garantie donnée par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance Financement dans le cadre de ses émissions EMTN et de certificats de dépôts

- **Note 12 - Autres informations**

**12.1. Parties liées**

Les parties liées au groupe EPIC Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, à savoir Bpifrance. Les opérations avec Bpifrance sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les opérations avec Bpifrance Financement sont présentées au sein des notes 6, 7 et 11.

(en millions d'euros)

Postes du bilan	31/12/2015	31/12/2014
<b>Actif</b>	<b>2 116,2</b>	<b>2 141,4</b>
Prêts	1 766,6	1 638,3
Créances clients et créances diverses	4,2	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	345,4	502,9
<b>Passif</b>	<b>1 207,4</b>	<b>1 220,0</b>
Dettes fournisseurs et dettes diverses	1 207,4	1 220,0
<b>Postes du compte de résultat</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Charges financières	0,1	0,1
Produits financiers	63,0	32,1
<b>Engagements</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Engagements donnés	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0

**12.2. Honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice (montants HT)**

(en milliers d'euros)	Mazars		KPMG Audit	
	2015	2014	2015	2014
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	26	24	26	23
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>23</b>

**12.3. Activités pour comptes de tiers**

Les opérations gérées par le groupe pour le compte de l'Etat ne figurent pas au bilan consolidé de l'établissement public.

Ainsi, les titres souscrits par l'EPIC Bpifrance dans le fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels dans le cadre de l'action PIAVE - Projets industriels d'avenir, représentant un montant de 34 M€ au 31 décembre 2015, ne sont pas portés au bilan du groupe.

## **4. COMPTES INDIVIDUELS**

**EPIC Bpifrance**  
COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES  
AU 31 DECEMBRE 2015

- Bilan Publiable
- Hors bilan Publiable
- Compte de résultat Publiable

## BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

	Notes	Brut	Amortis- sements Dépréciations	31/12/2015 Net	31/12/2014 Net
<b>A C T I F (en milliers d'euros)</b>					
<b>Actif Immobilisé</b>		<b>13 320 881,3</b>	<b>0,0</b>	<b>13 320 881,3</b>	<b>12 149 406,8</b>
<b>Immobilisations financières</b>		<b>13 320 881,3</b>	<b>0,0</b>	<b>13 320 881,3</b>	<b>12 149 406,8</b>
- Participations	3	10 915 697,2	0,0	10 915 697,2	10 490 698,2
- Prêts	4	1 766 551,8	0,0	1 766 551,8	1 638 281,1
- Autres immobilisations financières	5	638 632,3	0,0	638 632,3	20 427,5
<b>Actif circulant</b>		<b>4 223 157,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4 223 157,0</b>	<b>4 553 086,2</b>
- Autres créances	6	4 164,1	0,0	4 164,1	204,3
- Disponibilités	7	4 218 992,9	0,0	4 218 992,9	4 552 881,9
<b>Total de l'actif</b>		<b>17 544 038,3</b>	<b>0,0</b>	<b>17 544 038,3</b>	<b>16 702 493,0</b>

## BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

P A S S I F (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>Capitaux propres</b>	8	<b>10 054 098,7</b>	<b>9 832 230,4</b>
- Capital souscrit		9 083 417,7	9 083 417,7
- Report à nouveau		623 170,2	379 267,3
- Résultat de l'exercice		347 510,8	369 545,4
<b>Dettes financières</b>		<b>1 766 551,8</b>	<b>1 638 281,1</b>
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	9	320 563,6	322 338,9
- Emprunts et dettes financières diverses	10	1 445 988,2	1 315 942,2
<b>Dettes d'exploitation</b>		<b>4 119 988,9</b>	<b>4 010 592,8</b>
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	497,8	274,0
- Dettes fiscales et sociales	12	3 980,9	93,1
- Autres dettes	13	4 115 510,2	4 010 225,7
<b>Dettes diverses</b>		<b>1 545 971,9</b>	<b>1 151 231,6</b>
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	1 540 749,1	1 149 750,0
- Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	15	5 222,8	1 481,6
<b>Produits constatés d'avance</b>		<b>57 427,0</b>	<b>70 157,1</b>
- Produits constatés d'avance	16	57 427,0	70 157,1
<b>Total du passif</b>		<b>17 544 038,3</b>	<b>16 702 493,0</b>

## HORS-BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

(en milliers d'euros)	Note 17	31/12/2015	31/12/2014
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
<b>Engagements de financement</b>			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit			
. Engagements en faveur de la clientèle			
<b>Engagements de garantie</b>			
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		<b>26 415 889,0</b>	<b>24 214 200,0</b>
. Engagements de garantie		5 401 889,0	5 250 200,0
. Engagements d'ordre de la clientèle		21 014 000,0	18 964 000,0
<b>Engagements sur titres</b>			
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements donnés			
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>			
<b>Engagements de financement</b>			
. Engagements reçus Etat			
<b>Engagements de garantie</b>			
. Engagements reçus d'établissements de crédit			
<b>Engagements sur titres</b>			
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise			
. Autres engagements reçus			

## COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE EPIC Bpifrance

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	18	<b>-4 344,7</b>	<b>-244,4</b>
- Charges externes		-272,1	-235,6
- Impôts et Taxes		-4 072,6	-8,8
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-4 344,7</b>	<b>-244,4</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>419 766,5</b>	<b>444 891,5</b>
- Dividendes	19	354 988,7	385 000,0
- Intérêts et produits assimilés	20	64 777,8	59 891,5
<b>Charges financières</b>		<b>-46 129,0</b>	<b>-46 833,3</b>
- Intérêts et charges assimilées	21	-46 129,0	-46 833,3
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>373 637,5</b>	<b>398 058,2</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
- Produits de cessions d'éléments d'actifs		0,0	0,0
<b>Charges Exceptionnelles</b>	22	<b>-16 928,7</b>	<b>-26 313,5</b>
- Sur opérations de gestion		-16 928,7	-26 313,5
- Valeurs comptables des éléments d'actifs		0,0	0,0
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-16 928,7</b>	<b>-26 313,5</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>352 364,1</b>	<b>371 500,3</b>
- Impôts sur les bénéfices	23	-4 853,3	-1 954,9
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>347 510,8</b>	<b>369 545,4</b>



## Annexe comptable

<b>NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b> .....	<b>50</b>
<b>NOTE 2 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION</b> .....	<b>50</b>
<b>NOTE 3 - PARTICIPATIONS</b> .....	<b>51</b>
<b>NOTE 4 - PRETS</b> .....	<b>53</b>
<b>NOTE 5 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b> .....	<b>53</b>
<b>NOTE 6 - AUTRES CREANCES</b> .....	<b>54</b>
<b>NOTE 7 - DISPONIBILITES (CREANCES RATTACHEES INCLUSES)</b> .....	<b>54</b>
<b>NOTE 8 - CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>54</b>
<b>NOTE 9 - EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS</b> .....	<b>55</b>
<b>NOTE 10 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b> .....	<b>55</b>
<b>NOTE 11 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b> .....	<b>55</b>
<b>NOTE 12 - DETTES FISCALES ET SOCIALES</b> .....	<b>56</b>
<b>NOTE 13 - AUTRES DETTES</b> .....	<b>56</b>
<b>NOTE 14 - DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES</b> .....	<b>56</b>
<b>NOTE 15 - DETTES FISCALES (IMPOTS SUR LES BENEFICES)</b> .....	<b>56</b>
<b>NOTE 16 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b> .....	<b>57</b>
<b>NOTE 17 - HORS BILAN</b> .....	<b>57</b>
<b>NOTE 18 - CHARGES D'EXPLOITATION</b> .....	<b>57</b>
<b>NOTE 19 - DIVIDENDES</b> .....	<b>57</b>
<b>NOTE 20 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b> .....	<b>58</b>
<b>NOTE 21 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILES</b> .....	<b>58</b>
<b>NOTE 22 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> .....	<b>59</b>
<b>NOTE 23 - IMPOTS SUR LES BENEFICES</b> .....	<b>59</b>
<b>NOTE 24 - OPERATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES OU AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION</b> .....	<b>60</b>

- **Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

### **1.1. Faits significatifs de l'exercice**

Suite à l'entrée en vigueur de l'article 197 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, la dénomination de l'établissement public est EPIC Bpifrance.

Bpifrance SA a distribué à l'EPIC Bpifrance un dividende de 192M€, ainsi qu'un acompte sur dividende de 163M€, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2015 et aux décisions du conseil d'Administration du 18 décembre 2015.

Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2015, l'EPIC Bpifrance a versé à l'Etat un dividende exceptionnel de 125,6M€ prélevé sur les réserves distribuables.

### **1.2. Évènements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes annuels de l'EPIC Bpifrance sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Ils sont, évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés, dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de changes sont constatées dans le résultat financier.

- Hors bilan

Les engagements de garanties données sont des opérations par lesquelles l'EPIC Bpifrance (le garant) s'engage en faveur d'un tiers (le bénéficiaire) à assurer, pour compte d'un client (le donneur d'ordre), une obligation souscrite par ce dernier s'il ne la satisfait pas lui-même.

Lorsqu'il devient probable, en raison d'une défaillance du donneur d'ordre, que le bénéficiaire fasse appel à l'EPIC Bpifrance, une provision égale à la perte probable constituée.

- **Note 3 - Participations**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Participation Bpifrance SA (ex Bpi Groupe)	10 490 698,2	10 490 698,2
Participation Fonds SPI (*)	424 999,0	0,0
<b>Montant net</b>	<b>10 915 697,2</b>	<b>10 490 698,2</b>

(\*) Prises de participations dans des sociétés de projets industriels

Conformément à la convention du 27 novembre 2014 entre l'Etat et L'EPIC Bpifrance relative au programme d'action : "Projets industriels d'avenir (PIAVE)"

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)

Raison sociale	Immatriculation au registre du commerce de Créteil	% de capital détenu Directement	Valeur des titres détenus par la Sté		Capital social	Total des capitaux propres avant résultat	Résultat	Résultat	CA HT exercice 2 015	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			avant impôts 2015	net 2 015			Brute	Nette				
<b>Filiales et participations</b>												
Bpifrance SA	507 523 678	50,00%	10 490 698	10 490 698	20 981 406	20 722 657	768 384	766 714	432	0	0	354 988

- Note 4 - Prêts

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Prêt en livres Sterling (1)(2)	18 997,9	20 460,9
Prêts en euros (2)	1 730 000,0	1 600 000,0
Créances rattachées	17 553,9	17 820,2
<b>Total (1)</b>	<b>1 766 551,8</b>	<b>1 638 281,1</b>

(1) La variation de valeur est liée à la variation des cours de change et à l'amortissement du prêt.

(2) Prêts consentis à Bpifrance Financement.

Ventilation des prêts (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2015.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Encours	300 000,0	1 448 997,9
	<b>1 748 997,9</b>	

- NOTE 5 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dotation PPMTR (1)	22 519,7	20 427,5
Fonds de réserve (2)	616 112,6	0,0
<b>Total</b>	<b>638 632,3</b>	<b>20 427,5</b>

(1) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration

(2) Fonds de réserve auprès de Bpifrance Financement

Ventilation des autres immobilisations financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2015.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Encours	0,0	638 632,3
	<b>638 632,3</b>	

## Comptes individuels

### • Note 6 - Autres créances

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Commissions EMTN à recevoir	4 164,1	204,3
<b>Total</b>	<b>4 164,1</b>	<b>204,3</b>

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2015.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Encours	4 164,1	0,0
	<b>4 164,1</b>	

### • Note 7 - Disponibilités (créances rattachées incluses)

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Compte Banque BRED	955,1	300,5
Compte courant Etat- Agence France Trésor	137 818,7	140 872,7
Compte courant Etat- Agence France Trésor Investissement d'Avenir	3 734 792,5	3 908 832,6
Compte courant Bpifrance Financement	345 426,6	502 876,1
<b>Total</b>	<b>4 218 992,9</b>	<b>4 552 881,9</b>

### • Note 8 - Capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Affectation du résultat	Distribution de réserves	Résultat 2015	31/12/2015
Capital	9 083 417,7				9 083 417,7
Report à nouveau	379 267,3	369 545,4	-125 642,5		623 170,2
Résultat de l'exercice	369 545,4	-369 545,4		347 510,8	347 510,8
<b>Total</b>	<b>9 832 230,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-125 642,5</b>	<b>347 510,8</b>	<b>10 054 098,7</b>

- Note 9 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne Investissement)	18 997,9	20 460,9
Emprunt Codevi (BPCE)	300 000,0	300 000,0
Dettes rattachées	1 565,7	1 878,0
<b>Total</b>	<b>320 563,6</b>	<b>322 338,9</b>

Ventilation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2015.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	300 000,0	0,0	18 997,9
	<b>318 997,9</b>		

- Note 10 - Emprunts et dettes financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts auprès de l'Etat	1 430 000,0	1 300 000,0
Dettes rattachées	15 988,2	15 942,2
<b>Total</b>	<b>1 445 988,2</b>	<b>1 315 942,2</b>

Ventilation des emprunts et dettes financières (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2015.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	0,0	800 000,0	630 000,0
	<b>1 430 000,0</b>		

- Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

## Comptes individuels

- Note 12 - Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 13 - Autres dettes**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Ressources Publiques Investissements d'avenir	3 754 006,7	3 877 118,0
Autres ressources Publiques d'intervention	65 356,5	65 626,4
Fonds Modernisation de la restauration	66 519,5	67 481,3
Dotation à payer Bpifancement	229 627,5	0,0
<b>Total</b>	<b>4 115 510,2</b>	<b>4 010 225,7</b>

Ventilation des autres dettes selon la durée restant à courir au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	4 115 510,2	0,0	0,0
	<b>4 115 510,2</b>		

- Note 14 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Titres restant à libérer Bpifrance SA	1 149 750,0	1 149 750,0
Titres restant à libérer Fonds SPI	390 999,1	0,0
<b>Total</b>	<b>1 540 749,1</b>	<b>1 149 750,0</b>

Ventilation des dettes sur immobilisations et comptes rattachés selon la durée restant à courir au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	1 540 749,1	0,0	0,0
	<b>1 540 749,1</b>		

- Note 15 - Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.



- **Note 16 - Produits constatés d'avance**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Commissions de garantie Bpifrance Financement à étaler sur la durée de la garantie	57 427,0	70 157,1
	<b>57 427,0</b>	<b>70 157,1</b>

- **Note 17 - Hors bilan**

Ce poste est constitué de garantie à première demande couvrant les dettes émises par Bpifrance Financement.

- **Note 18 - Charges d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Prestations des Sociétés du Groupe	-228,5	-190,0
Charges externes	-43,6	-45,6
<i>Sous Total</i>	<b>-272,1</b>	<b>-235,6</b>
Impôts et Taxes et versements assimilés (*)	-4 072,6	-8,8
<i>Sous Total</i>	<b>-4 072,6</b>	<b>-8,8</b>
<b>Total</b>	<b>-4 344,7</b>	<b>-244,4</b>

(\*) dont 3 769,2 de taxe sur les dividendes

Les prestations des sociétés du groupe sont composées de refacturation de personnel.

- **Note 19 - Dividendes**

Au 31 décembre 2015, ce poste est constitué des dividendes versés par Bpifrance SA (cf note1).

## Comptes individuels

### • NOTE 20 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Compte à vue</b>	<b>0,0</b>	<b>113,3</b>
<b>Fonds replacés auprès de Bpifrance Financement</b>	<b>46 128,6</b>	<b>46 833,0</b>
- Prêts (en €)	46 008,1	46 716,2
- Prêts (en devises)	120,5	116,8
<b>Commissions</b>	<b>16 894,2</b>	<b>12 945,2</b>
- Commissions de garantie Bpifrance Financement	16 894,2	12 945,2
<b>Fonds de réserve</b>	<b>1 755,0</b>	<b>0,0</b>
- Fonds de réserve	1 755,0	0,0
<b>Total</b>	<b>64 777,8</b>	<b>59 891,5</b>

### • NOTE 21 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Emprunt (Banque Européenne d'investissement)	-120,5	-116,8
Emprunt (BPCE)	-4 187,5	-4 937,5
Emprunt Etat	-41 820,6	-41 778,7
Compte à vue	-0,4	-0,3
<b>Total</b>	<b>-46 129,0</b>	<b>-46 833,3</b>

- **Note 22 - Charges exceptionnelles**

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dotations PIPC (1), Prêts Numériques	0,0	-26 285,0
Dotations PCA (2)	-16 928,7	0,0
Sur opérations de gestion	0,0	-28,5
<b>Total</b>	<b>-16 928,7</b>	<b>-26 313,5</b>

(1) Prêts à l'industrialisation des projets de R&D issus des Pôles de compétitivité

(2) Prêts croissance automobile

- **Note 23 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal s'élève à 18 894,1 milliers d'euros, la base comptable est de 352 364,1 milliers d'euros. Le principal écart est dû à la déduction des dividendes perçus.

• Note 24- Opérations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation

(en milliers d'euros)

Postes du bilan	31/12/2015	
<b>Actif</b>		
Participations	10 490 698,2	(1)
Prêts	1 766 551,8	(2)
Autres créances	616 112,6	(3)
Disponibilités	345 426,6	(4)
<b>Passif</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 540 749,1	(5)
Produits constatés d'avance	57 427,0	(6)
Postes du compte de résultat	31/12/2015	
Charges financières	0,0	
Produits financiers	418 011,4	(7)
Engagements donnés	31/12/2015	
Engagements donnés	26 415 889,0	(8)

(1)- Bpifrance SA	10 490 698,2
(2)- Bpifrance Financement	1 766 551,8
(3)- Bpifrance Financement	616 112,6
(4)- Bpifrance Financement	345 426,6
(5)-Dont Bpifrance SA	1 149 750,0
(5)-Dont Fonds SPI	390 999,1
(6)- Bpifrance Financement	57 427,0
(7)-Dont Bpifrance Financement	63 022,7
(7)-Dont Bpifrance	354 988,7
(8)- Bpifrance Financement	26 415 889,0

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.



## **5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **5.1. Rapport sur les comptes consolidés**

# **EPIC Bpifrance**

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

KPMG AUDIT FS I

MAZARS

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'EPIC Bpifrance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat d'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés concernant le changement de présentation des comptes consolidés.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

## Règles et principes comptables

Comme indiqué dans la note 4 « Périmètre de consolidation », votre groupe comptabilise les titres Bpifrance selon la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, tels que présentés dans la note 3.3 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et la note 3.4 « Règles de consolidation », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 6.1 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 7.5 « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique


Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense, le 21 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT FS I



MARIE-CHRISTINE JOLYS

MAZARS



MATTHEW BROWN



CHARLES DE BOISRIOU

## 5.2. Rapport sur les comptes individuels

### EPIC Bpifrance

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

KPMG AUDIT FS I

MAZARS





## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'EPIC Bpifrance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation de l'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières tels que précisés dans la note 2 de l'annexe aux comptes individuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris La Défense, le 21 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT FS I

---


  

---

MARIE-CHRISTINE JOLYS

MAZARS


---

---

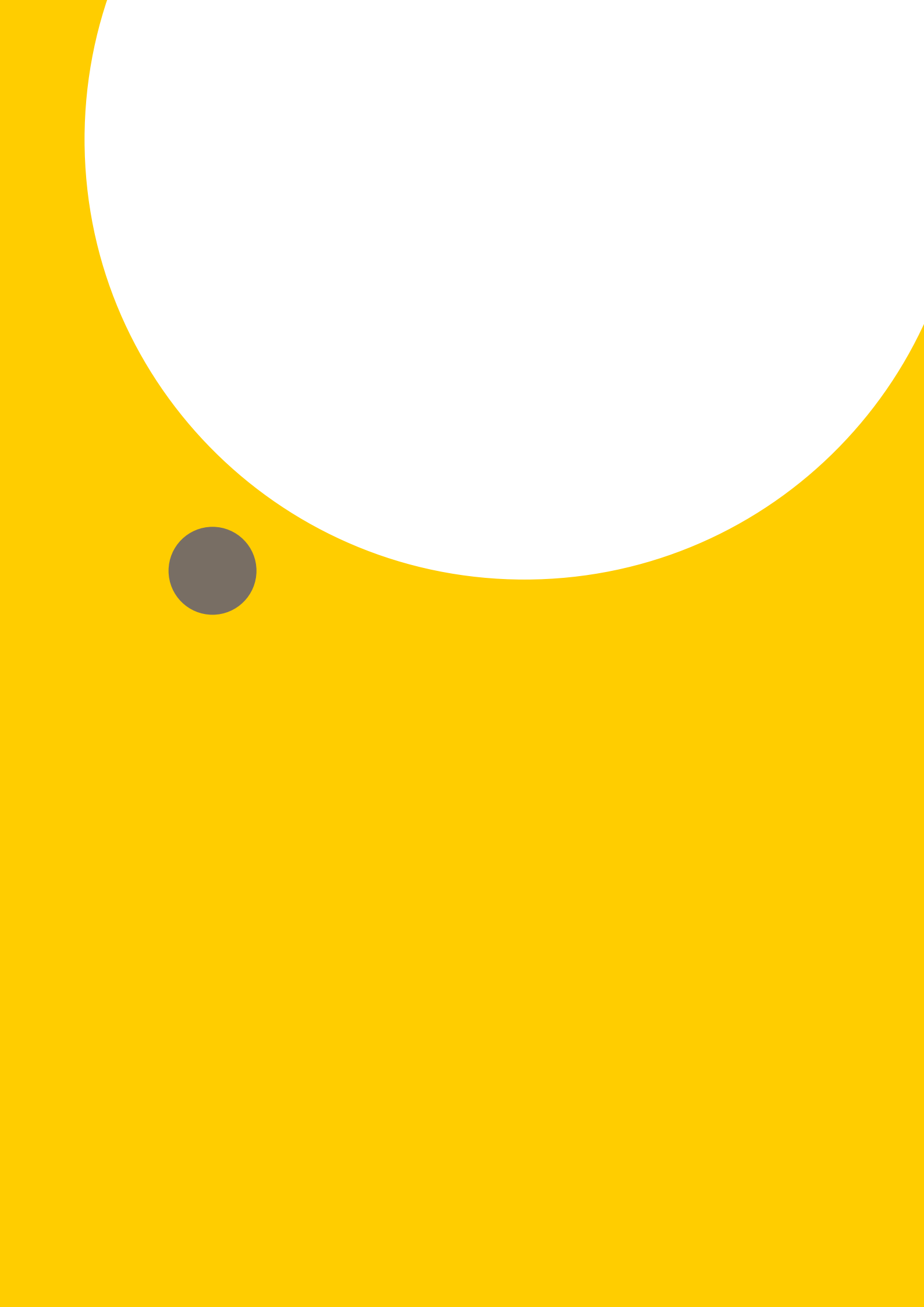
MATTHEW BROWN

---

---

CHARLES DE BOISRIOU



**bpi**france

Bpifrance  
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial  
483 790 069 RCS Créteil

Siège  
27-31, avenue du Général Leclerc  
94710 Maisons-Alfort cedex  
Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

[www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)